

Comité Social d'Etablissement

Centre Hospitalier de PAU

Comité Social d'Etablissement d'Installation

Procès-verbal de carence de la séance du jeudi 23 mars 2023

Représentants présents de l'Administration :

Madame LARIVEN

Monsieur GAYRARD

Invités : Monsieur SALVAT

Représentants présents du Personnel :

- CGT : 0

- CFDT: 6

<u>Titulaire</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>	<u>Suppléant</u>	<u>Pré.</u>	<u>Ex.</u>
Madame BAHURLET Ingrid <i>Ouvrière Principale</i>	X		Monsieur TRUONG Cyril <i>Ouvrier Principal</i>	X	
Madame PRADAL Frédérique <i>Infirmière</i>	X		Monsieur VAUGARNY Eric <i>Maître Ouvrier</i>	X	
Madame PORTALET Céline <i>Aide-Soignante</i>	X		Madame PAOLETTI Nancy <i>Infirmière</i>		X
Monsieur PERY Baptiste <i>Agent de Service Hospitalier Brancardier</i>	X		Madame POUMES Delphine <i>Assistante Médico-administrative</i>		X
Monsieur LAVROF Denis <i>Infirmier</i>		X	Madame LILAUD M-Laure <i>Aide-Soignante</i>		X
Monsieur MAREMMANI Alain <i>Aide-Soignant</i>		X	Madame MILLET Aglaé <i>Cadre de Santé</i>		X



Rappel des points abordés à l'ordre du jour :

I.1.PERSONNEL

- I.1.1. Procédure : gestion du droit de grève (Info)
Direction des Ressources Humaines - Mme LARIVEN
- I.1.2. Fédération Médicale Inter Hospitalière de la Médecine Physique et Réadaptation (Avis)
Direction des Affaires Médicales - Mme LIORT
- I.1.3. Mise en place d'une Hotline Gériatrique (Information)
Direction des Soins – Mme VIVONA
- I.1.4. Cellule parcours patient (Information)
Direction des Soins – Mme HELARY-JABOB Gabrielle
- I.1.5. Maquette organisationnelle des 12 heures à l'UPUG (Avis)
Direction des Soins – Mme AMY Véronique et Mme AUBERT Géraldine
- I.1.6. Modification de la maquette et du cycle des ASH du service traumatologie (Avis)
Direction des Soins – M. BOUCAY et Mme MILLET

II.1. POLITIQUE GÉNÉRALE ET FINANCES

- II.1.1. Projet de Direction commune avec le Centre hospitalier de Mauléon-Licharre (Information)
M. VINET

PROCES-VERBAL DE CARENCE

Madame LARIVEN ouvre la séance et fait l'appel.

Elle constate que conformément à la réglementation en vigueur et au règlement intérieur du CSE, la séance prévue du 23 mars ne peut pas se tenir faute de quorum.

Les représentants du personnel de la CFDT demandent la parole et donnent lecture d'un document rappelant le règlement intérieur du CSE et souhaitent que la Direction soit plus attentive quant aux échéances de dates car elles n'ont pas été respectées et demandent que le règlement intérieur soit appliqué.

Madame LARIVEN répond que du moment que le CSE du 9 mars n'a pas eu lieu, il n'y avait aucune obligation à faire un CSE dans les 8 jours et donc il n'y a pas eu d'entorse au règlement intérieur. Il a fait l'objet d'un report suite au mouvement national de grève.

Madame LARIVEN clôture la séance après avoir annoncé le report de cette séance le 29 mars matin avant le CSE complémentaire déjà programmé à cette date.

La Secrétaire

Mme LE PAUVRE

*Supplante Anne Baradat
D. Baradat*

Le Directeur

Jean-François VINET

*Pour le Directeur et par délégation
La Directrice des Ressources Humaines*

Sylvie LARIVEN

